LE DISPOSITIF TIERS TEMPS

Qu'est-ce que le dispositif Tiers temps ?

Le Tiers temps correspond à la décharge d'un 1/3 du temps de cours attribuée à un enseignant. Il a pour but de développer un projet répondant à la mission d'animation et de développement des territoires (ADT) des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA). Cette décharge est attribuée pour une durée de trois ans.

Pourquoi postuler ?

La mission ADT découle de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Les EPLEFPA sont des lieux d'expérimentations techniques et pédagogiques ancrés dans le territoire. Le tiers temps s'inscrit donc dans la mise en œuvre d'une démarche de projet partenariale, servant l'apprentissage des élèves, les attentes des professionnels et des acteurs du territoire.

Consciente des enjeux liés aux démarches de projet pour les apprenants et les acteurs des territoires, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) met à disposition des EPLEFPA du temps de travail leur permettant de participer pleinement au développement du territoire dans toutes ses composantes sociales, économiques, culturelles et environnementales.

Qui peut postuler ?

Les décharges d'un tiers temps d'enseignement sont accordées à des personnels enseignants et ingénieurs titulaires ou contractuels d'état en poste dans un EPLEFPA, toute discipline confondue.

Toutes les filières sont concernées : productions agricoles, aménagement, services et générales. Les projets proposés prennent appui sur les problématiques techniques, pédagogiques, éducatives inscrites dans le projet d'établissement.

Comment postuler ?

Les EPLEFPA candidats font parvenir dans un premier temps une déclaration d'intention à la DGER sous couvert des DRAAF. Elle est renseignée dès la sortie de la note de service annuelle en début d'année civile sur www.adt.educagri.fr.

Un comité, composé de représentants des SRFD, de l'Inspection, des directeurs d'établissement, d'un ancien Tiers temps et de la Bergerie nationale sélectionne les projets. Les établissements retenus bénéficient d'un tiers temps à partir de la rentrée scolaire suivante pour trois années consécutives sous réserve d'une évolution positive de l'action.

Les actions éligibles doivent :

- s'inscrire dans le projet d'établissement et les projets régional et local Enseigner à produire autrement (PREPA et PLEPA) ;
- s'appuyer sur un diagnostic et une vision stratégique de l'implication de l'EPLEFPA dans l'animation et le développement du territoire dans toutes ses dimensions culturelles, sociales, économiques et environnementales ;
- s'appuyer sur des partenariats identifiés avec les acteurs locaux (associations, collectivités, services déconcentrés de l'Etat, responsables économiques, organisations professionnelles, autres établissements d'enseignement, organismes de développement et instituts de recherche, ...) ;
- s'appuyer sur une équipe interne dont le porteur de projet et sur l'équipe de direction ;
- associer l'équipe enseignante et les apprenants afin que le projet induise des retombées pédagogiques et permette une synergie entre les différentes missions de l'enseignement agricole ;
- avoir un impact significatif sur l'insertion de l'établissement dans son territoire.

Etudiants en BTS Sciences et techniques des aliments lors d'un voyage de découverte de professionnels belges. Projet Tiers temps de l'EPLEFPA de Nancy-Pixérécourt

Etudiants en Bac pro CGEA et BPREA : plantation en agroforesterie. Projet Tiers temps de l'EPLEFPA La Cazotte – Saint-Affrique

Quel accompagnement du dispositif ?

La DGER

Les bureaux

BDAPI – Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation
BAEVS – Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire
BRECI - Bureau des relations européennes et de la coopération internationale
Ils rédigent et diffusent les notes de services et veillent à la cohérence et à la complémentarité avec les autres dispositifs (référents agroécologiques, correspondants RMT, etc.)

L'inspection

Inspecteurs chargés des établissements et des missions. Ils participent aux Comité technique du dispositif et au comité de sélection.

Le CEZ - Bergerie nationale de Rambouillet

Le CEZ - Bergerie nationale assure depuis 2007 l'animation du dispositif tiers temps dans le cadre de la mission Animation Développement des Territoires. Ses actions sont :

- L'appui et l'accompagnement aux porteurs de projets
- L'analyse et la synthèse des projets et participation aux comités de sélection
- L'organisation annuelle des séminaires de rencontre des porteurs de projets
- La valorisation du dispositif.

Les chargés de mission ADT-ADEI des DRAAF/ SRFD

Le chargé de mission ADT/ADEI SRFD est un acteur important, pour :
Accompagner le montage du projet
Faire remonter au niveau national les projets portés par les établissements
Suivre des projets portés par les établissements
Faire connaître le projet auprès d'autres services de la DRAAF et auprès des partenaires régionaux
Mettre en réseau les porteurs de projet au niveau régional ou interrégional.

Les animateurs de réseaux thématiques dépendant des bureaux

-Du bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation (BDAPI) : Réseaux agriculture biologique, agronomie-Ecophyto, Alimentation, Aquacole, Biodiversité, Certification environnementale, Elevage, Formation agroalimentaire, Gestion et protection de l'eau, Horticulture et paysage, Performance énergétique des exploitations et des ateliers technologiques, agriculture connectée ;
-Du bureau de l'Action éducative et de la vie scolaire (BAEVS) : éducation au développement durable (RNEDD), égalité des chances pour toutes et tous, animation développement culture, insertion, éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent (RESEDA), handicap, développement de la pratique sportive.

Le Dispositif National d'Appui (DNA)

L'ensemble des établissements du DNA : le CEZ-Bergerie nationale de Rambouillet, l'ENSFEA, InstitutAgro ouest, Dijon et Montpellier.
Ils appuient les EPLEFPA sur diverses thématiques techniques, pédagogiques et éducatives.

Les groupes de travail

Des groupes de travail ont été mis en place depuis 2016 (exemples : Projet alimentaire durable d'établissement (PADE), Coopinter/TAE/apprentissage, la gestion des haies multifonctionnelles). Ils bénéficient d'un accompagnement du CEZ-Bergerie nationale et des animateurs thématiques de la DGER. Des accompagnements pédagogiques sur site sont possibles.

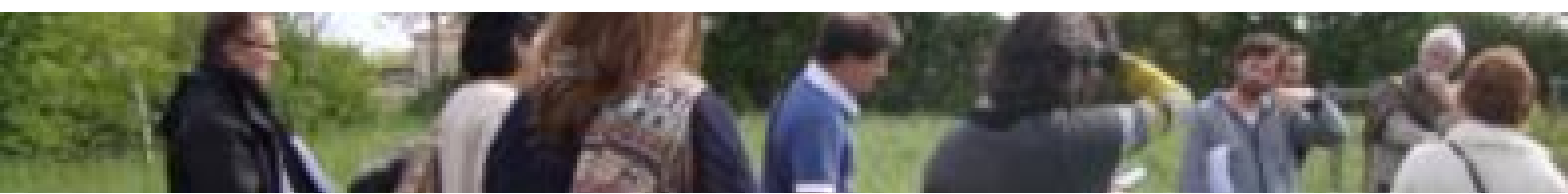

Quels outils ?

Espace RESANA

Un espace dédié au dispositif permet des échanges de documents.

Les rencontres annuelles

Une fois par an, un séminaire est organisé pendant deux jours à la Bergerie nationale de Rambouillet. Il permet de regrouper tous les intervenants des dispositifs. C'est un moment de capitalisation, de synthèses et d'échanges. Les comptes-rendus et les supports d'interventions sont à disposition sur le site : www.adt.educagri.fr

Séminaire annuel ADT- 2019- Bergerie nationale

Webinaire de rentrée

Un accueil pour les chargés de projet entrant dans le dispositif.

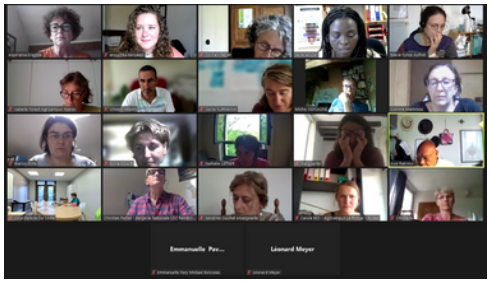

Open badge

Les porteurs de projet ont la possibilité de valoriser leur implication via le badge **Actrice/teur "Animation et développement des territoires"** https://openbadgefactory.com/c/earnablebadge/Q1XLIPaII9a5YL/apply

Le site internet www.adt.educagri.fr

Ce site comprend :
-l'outil d'entrée d'inscription et de suivi des dossiers
-la vitrine des projets développés au sein des territoires
-l'information sur l'animation des réseaux et des dispositifs
-l'actualité sur l'animation et le développement des territoires.

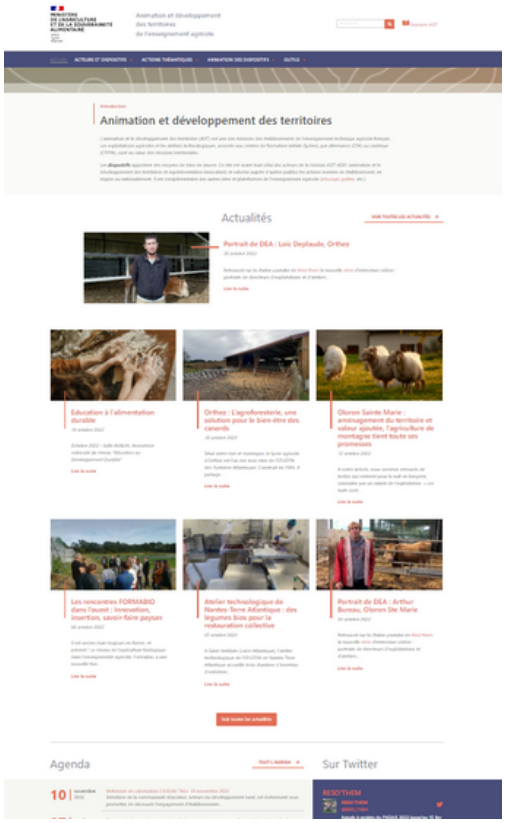

Quelques types de projets

Projets d'innovation techniques portés par l'exploitation ou la plateforme technique, articulés avec d'autres politiques publiques d'impulsions ministérielles (écophyto Ter), interministérielles (BiodivEA), ou de politiques locales (agenda 21, appels à projet)
Projets d'innovation éducative (lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre les violences et les discriminations, projets culturels territoriaux.)

Représentation schématique des différents acteurs intervenant dans les projets tiers temps

Les différents acteurs intervenant dans les projets tiers temps ont été identifiés suite aux travaux de différents séminaires. Une première bulle représente les acteurs institutionnels internes à l'enseignement agricole et leur rôle possible dans la mise en place de synergies entre les différentes actions de l'enseignement agricole. Dans les deux autres bulles sont représentés de façon non exhaustive les principaux partenaires extérieurs à l'enseignement agricole généralement impliqués dans les projets tiers temps et leur positionnement à un niveau local, régional ou national.

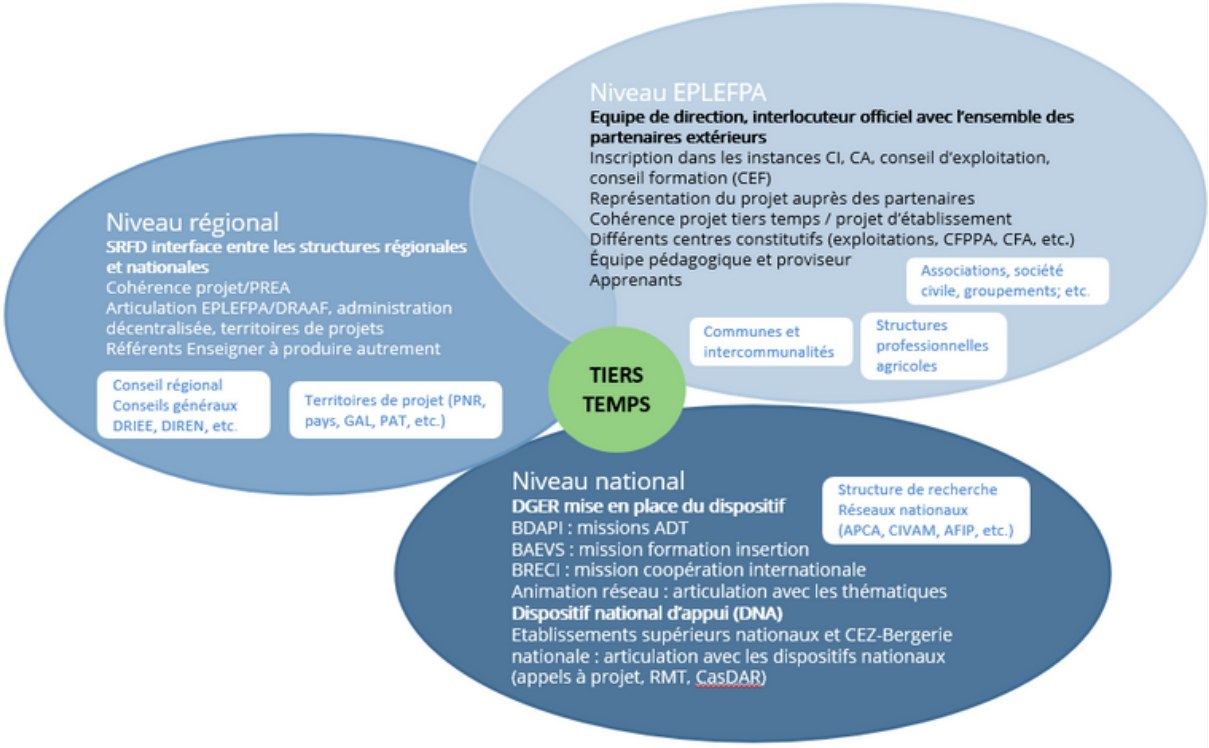

ADT : animation et de développement des territoires
BDAPI : Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation
BiodivEA : Biodiversité des exploitations agricoles
BAEVS – Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire
CEZ : centre d'enseignement zootechnique
CA : conseil d'administration
CasDAR : Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »
CI : conseil intérieur
DGER : Direction générale de l'enseignement et la recherche
DIREN : Direction régionale de l'environnement
DNA : Dispositif national d'appui
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DRIEAT : Direection régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports
ENSFEA : Ecole nationale de la formation agronomique
EPLEFPA : Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
GAL : Groupe d'acteurs locaux
LEGTA : Lycée d'enseignement général et technologique agricole
POFE : Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
PNR : Parc naturel régional
PREA : Programme Régional pour l'enseignement agricole
PREPA : Programme Régional «Enseigner à Produire Autrement»
RESEDA : Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent
RMT : Réseau mixte technologique
RNEDD : Réseau national d'éducation au développement durable
SDRICI : Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales
SRFD : Service régional de la formation et du développement

Personnes ressources

DGER : Espérance Brendlé (BDAPI), Franck Feuillatre (BAEVS), Philippe Renard (BRECI)
CEZ - Bergerie nationale : Anouchka Bensaadi chargée de mission, Laure Lecuyer chargée administrative

Ce document a été actualisé en octobre 2022 par : CEZ-Bergerie nationale – Département Agricultures et Transitions - Parc du château CS 40609 – 78514 Rambouillet cedex